Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

cerfa 11423*06

Livres V et VIII du code de la Sécurité sociale
Livre III du code de la construction et de l'habitation

Une seule déclaration de situation suffit, même pour plusieurs demandes de prestations.
Répondez à toutes les questions qui vous concernent, joignez toutes les pièces justificatives demandées, n'oubliez pas de dater et signer votre déclaration de situation.

Allocataire

Personne qui demande les prestations familiales et qui est responsable du dossier

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom de famille *(de naissance)* : .....

Nom d'usage : .....
(facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms *(dans l'ordre de l'état civil)* : .....

.....

Votre date de naissance : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Lieu de naissance : ville ..... département ⌊_⌋⌊_⌋

Ou pays en cas de naissance à l'étranger : .....

Nationalité :

☐ Française ☐ UE, EEE* ou Suisse ☐ Autre

Numéro de Sécurité sociale :

⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :

⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

** Cf. liste des pays en page 4*

Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez :

Nom de l'organisme : .....

Pays : .....

Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :

.....

Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom de famille *(de naissance)* : .....

Nom d'usage : .....
(facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms *(dans l'ordre de l'état civil)* : .....

.....

Votre date de naissance : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Lieu de naissance : ville ..... département ⌊_⌋⌊_⌋

Ou pays en cas de naissance à l'étranger : .....

Nationalité :

☐ Française ☐ UE, EEE* ou Suisse ☐ Autre

Numéro de Sécurité sociale :

⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :

⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

** Cf. liste des pays en page 4*

S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez :

Nom de l'organisme : .....

Pays : .....

Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :

.....

Votre adresse

Votre adresse complète : .....

Code postal : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Commune : ..... Pays : .....

Numéros de téléphone - Domicile ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Autre *(travail ou portable)* : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Adresse mél : .....@.....

Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse? : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Combien de personnes vivent à votre domicile *(y compris vous et votre conjoint)* ? : .....

• Si vous vivez en couple et que votre conjoint, concubin ou pacsé réside à l'étranger, précisez :

le pays : ..... depuis quelle date : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

⚠ Pour bénéficier des prestations familiales, vous et vos enfants devez résider habituellement en France, sauf si votre situation relève des règlements communautaires ou d'accords internationaux.

S 7103 j - 10/2013

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 14/10/2019

IDX W 1005004 U -

00000001005000000000

2 Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

Situation familiale

Vous vivez en couple

☐ Vous vivez en couple sans être marié ni pacsé depuis le ..... ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

☐ Vous êtes marié depuis le ..... ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

☐ Vous êtes pacsé depuis le ..... ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

☐ Vous avez repris la vie commune depuis le ..... ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Vous vivez seul(e)

☐ Vous êtes célibataire

☐ Vous êtes divorcé depuis le ..... ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

☐ Vous êtes séparé légalement (séparation sans divorce avec intervention du juge) depuis le ..... ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

☐ Vous êtes séparé sans intervention du juge ou avez rompu votre pacs depuis le ..... ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

☐ Vous êtes veuf ou veuve depuis le ..... ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Parents séparés

• Si l'autre parent d'un de vos enfants est dans une ou plusieurs des situations suivantes, cochez la(les) case(s) correspondante(s) :

☐ il réside dans un des Etats de l'UE, EEE* (hors France) ou en Suisse

☐ il travaille pour un employeur dont le siège est situé dans l'un de ces pays

☐ il perçoit une pension (retraite, invalidité), ou une indemnisation (maladie, chômage) de l'un de ces pays

• Une pension alimentaire est-elle fixée et/ou versée pour vos enfants par l'autre parent ? ☐ oui ☐ non

** Cf. liste des pays en page 4*

Enfants à votre charge et autres personnes de votre foyer

Si besoin, vous pouvez déclarer d'autres enfants ou personnes sur papier libre à joindre à ce formulaire.

Nom et prénoms *(dans l'ordre de l'état civil)*	Date et lieu ou pays de naissance	Date d'arrivée au foyer et lien de parenté (Fille, fils, nièce, neveu, enfant recueilli, parent, aucun lien...)	Situation actuelle (Scolarité, apprentissage, activité professionnelle...*)	Enfant résident à l'étranger	Enfant en résidence alternée**
1.	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐	.....	☐	☐
.....	.....	.....	.....		
2.	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐	.....	☐	☐
.....	.....	.....	.....		
3.	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐	.....	☐	☐
.....	.....	.....	.....		
4.	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐	.....	☐	☐
.....	.....	.....	.....		
5.	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐	.....	☐	☐
.....	.....	.....	.....		

* Si l'enfant est salarié ou apprenti, précisez son dernier salaire net mensuel.

** En cas de séparation et de résidence alternée d'un ou plusieurs de vos enfants entre votre domicile et celui de l'autre parent, vous pouvez demander le partage des allocations familiales. Téléchargez le *formulaire «Enfant(s) en résidence alternée - Déclaration et choix des parents»* sur caf.fr ou msa.fr ou demandez-le à votre Caf ou MSA.

Si vous êtes âgé(e) de moins de 25 ans ou si votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) est âgé(e) de moins de 25 ans

Si vous demandez des prestations, vos parents et/ou ceux de votre conjoint ne pourront plus bénéficier des prestations qu'ils perçoivent pour vous en tant qu'enfant à leur charge.

	■ Parents de l'allocataire	■ Parents du conjoint, concubin ou pacsé
L'un de vos parents perçoit-ils pour vous des prestations familiales, Apl, Rsa...?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Si **oui**, Nom du parent allocataire :	.....	.....
Prénoms :	.....	.....
Adresse :	.....	.....
Code postal et commune :	☐☐☐☐☐	☐☐☐☐☐ .....
Organisme de prestations familiales :	.....	.....
Numéro d'allocataire *(s'il en possède un) : ...*	☐☐☐☐☐☐☐	☐☐☐☐☐☐☐
Numéro de sécurité sociale :	☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ ☐☐	☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ ☐☐

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 14/10/2019

IDX W 1005004 U -

00000001005000000000

3 Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

Situation(s) professionnelle(s) actuelle(s)

	■ Allocataire	■ Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)
■ Salarié *(y compris en préretraite progressive)*	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Nature du contrat *(Cdd, Cdi, intérim, etc.)*	.....	.....
■ Apprenti	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
	fin le : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	fin le : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
■ Stagiaire de la formation professionnelle	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
■ Travailleur indépendant ou employeur	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
■ Non salarié agricole	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
■ Auto-entrepreneur	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
■ Conjoint collaborateur	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Pour toutes ces situations, précisez :		
S'il y a lieu, le nom de l'employeur ou de l'organisme	.....	.....
de formation et son adresse :	.....	.....
Vous ou votre employeur cotisez ***en France*** :	☐ à l'Urssaf ☐ à la Msa *(régime agricole)*	☐ à l'Urssaf ☐ à la Msa *(régime agricole)*
	☐ autre régime, lequel ?	☐ autre régime, lequel ? .....
à l'étranger :	☐ précisez le pays :	☐ précisez le pays : .....
■ Chômeur (indemnisé ou non)	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Si indemnisé, précisez l'organisme	.....	.....
S'agit-il de chômage partiel?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
■ Retraité, pensionné *(y compris en préretraite totale)*	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
De quel(s) régime(s) percevez-vous une pension?	.....	.....
■ En Maladie	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
■ Autre cas *(congé maternité, congé parental, hospitalisation, détention sauf régime de semi-liberté, longue maladie, etc.) :*	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Précisez la situation :	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Précisez la situation : .....
Nom et adresse de l'établissement en cas d'hospitalisation ou de détention :	.....	.....
Si pour une de ces situations, *les indemnités ou pensions sont versées par un pays étranger* :	Nom de l'organisme et pays :	Nom de l'organisme et pays : .....
■ Etudiant	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
■ Sans activité professionnelle	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ ☐ depuis toujours	☐ depuis le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ ☐ depuis toujours

Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.

Fait à : ..... Le : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

.....

.....

Signature de l'allocataire ou de son représentant

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.
La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 - amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 14/10/2019

IDX W 1005004 U -

00000001005000000000

4 Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

Pièces à joindre à votre déclaration

Si vous n'êtes pas encore allocataire, veuillez joindre toutes les pièces qui vous sont demandées. Attention, vous pouvez être concernés par plusieurs rubriques.
Si vous êtes déjà allocataire, veuillez joindre uniquement les pièces relatives à votre changement de situation ou à l'arrivée d'une personne à votre foyer.
La Caf ou la MSA est susceptible de vous demander des pièces complémentaires.

Dans tous les cas, pour les nouveaux allocataires	• un relevé d'identité bancaire (avec code BIC - IBAN) ; • un formulaire Caf ou MSA de déclaration de ressources de l'avant dernière année civile téléchargeable sur caf.fr ou msa.fr (nécessaire pour étudier vos droits aux prestations sous condition de ressources).
Si vous attendez un enfant	• la déclaration de grossesse établie par un praticien.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes en chômage partiel	• l'attestation de l'employeur ou la photocopie des bulletins de salaires des mois concernés.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes au chômage et relevez d'un autre organisme que Pôle Emploi	• la photocopie de la notification d'attribution ou de refus d'allocation.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes pensionné de plusieurs régimes à la fois (général, agricole...) ou d'un pays étranger	• la photocopie des notifications d'attribution de chacune des pensions (retraite de base et invalidité), y compris de réversion.
Pour vous et toutes les personnes de votre foyer de nationalité étrangère nées hors de France	• la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour** en cours de validité ou visa long séjour valant titre de séjour **ou**, en l'absence d'un de ces documents, carte de ressortissant d'un état de l'UE ou de l'EEE* ou carte du combattant (avec photo) ou livret de circulation.
Si vous êtes de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	• ***pour vous :*** la photocopie de votre titre ou document de séjour** en cours de validité ; • ***et, pour vos enfants mineurs, s'ils sont nés à l'étranger :*** la photocopie du certificat de l'Ofii (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial **ou** du visa délivré par l'autorité consulaire et comportant le nom de l'enfant si un parent a un titre de séjour avec la mention «Scientifique» **ou** attestation préfectorale certifiant la régularité du séjour de l'enfant dont un parent est détenteur d'une carte de séjour temporaire avec la mention «Vie privée et familiale» attribuée au titre d'une régularisation exceptionnelle.
Si vous avez à votre charge des enfants majeurs de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	• la photocopie de leur titre ou document de séjour** en cours de validité.
Si vous êtes demandeur d'asile, réfugié, apatride ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire	• ***pour vous :*** la photocopie lisible de votre titre de séjour** en cours de validité **ou** récépissé constatant l'admission en France au titre de l'asile **ou** récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale avec la décision de l'Ofpra ou de la Cour Nationale du Droit d'asile précisant le type de protection accordée ; • ***et, pour vous et votre conjoint :*** la photocopie lisible d'un acte de naissance **ou**, en l'absence de ce document, du document d'état civil établi par l'Ofpra ; • ***et, pour les enfants à votre charge :*** la photocopie lisible d'un acte de naissance **ou**, en l'absence de ce document, la photocopie du livret de famille ou du document d'état civil établi par l'Ofpra.

*** Les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE)**

Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – France – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Roumanie – Royaume-Uni – Slovaquie – Slovénie – Suède.

****** La Caf/MSA vérifie les documents transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 14/10/2019

IDX W 1005004 U -

00000001005000000000

ALLOCATIONS FAMILIALES

msa santé famille retraite services

Demande d'allocation de soutien familial (Asf)

cerfa 12038*03

Merci de compléter également un formulaire de déclaration de situation

Art. L.523-1 à L.523-3 et L.581-1 à 10 et R.523-1 à R 523-8 et R. 581-1 à R. 581-9 et L.755-17, D.523-1, D.523-2, D.755-7 et D.755-8 du code de la Sécurité sociale et arrêté du 27 octobre 2016 relatif à l'Asf.

Avant de remplir ce formulaire, veuillez-vous reporter à la notice d'information jointe.

Pour toute information sur l'allocation de soutien familial (ASF), rendez-vous sur caf.fr ou msa.fr selon le régime de protection sociale dont vous dépendez.

Votre situation

- Vous vivez seul(e) avec votre (vos) enfant(s).
- Ou vous vivez seul(e) ou en couple avec un ou plusieurs enfant(s) recueilli(s).

L'un au moins de vos enfants est :

- orphelin de l'un ou de ses deux parents,
- ou non reconnu par l'un ou ses deux parents,
- ou reconnu
  - et pour lequel aucun titre exécutoire ne fixe de pension alimentaire et l'autre parent ne participe pas à son entretien,
  - ou pour lequel une pension alimentaire a été fixée mais n'est pas ou plus versée par l'autre parent (ou payée partiellement),
  - ou pour lequel une pension alimentaire d'un montant inférieur à celui de l'allocation de soutien familial est fixée et payée par l'autre parent,
  - ou pour lequel le juge n'a pas fixé de pension alimentaire en raison de l'absence ou de l'insuffisance de ressources de l'autre parent ou d'éléments connus sur sa situation.

Vos démarches - Afin de faciliter le traitement de votre demande et le calcul de vos droits, renseignez chaque rubrique et n'oubliez pas de dater et signer cette demande à la page 3.

Merci de rappeler votre identité

Nom de famille : ..... *(de naissance)*
Prénoms : ..... *(dans l'ordre de l'état civil)*

Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ Numéro allocataire *(si vous en possédez un)* : ☐☐☐☐☐☐☐

Numéro de Sécurité sociale : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ ☐☐

Vous demandez l'ASF au titre d'un enfant que vous avez recueilli : ☐ oui ☐ non

Pour les enfants recueillis vous devez également compléter le formulaire «ASF - Demande complémentaire tiers recueillant».

Les renseignements sur l'autre parent avec lequel vous avez eu les enfants pour lesquels vous demandez l'ASF (ou s'il s'agit d'enfant(s) recueilli(s) de l'un des deux parents de l'enfant)

Les renseignements indiqués ci-dessous sont **obligatoires** et concernent : ☐ le père ☐ la mère

Nom de famille : ..... *(de naissance)*
Prénoms : ..... *(dans l'ordre de l'état civil)*

☐ Il(elle) n'a pas reconnu l'(es) enfant(s). **N'oubliez pas de joindre les pièces listées en page 4.**

☐ Il(elle) est décédé(e) le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐. **Ne complétez pas les autres rubriques. Datez et signez seulement votre demande à la page 3.**

Dans tous les autres cas, renseignez les informations suivantes si connues.

Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ Lieu de naissance : .....

Dernière adresse connue : .....

Numéro de Sécurité sociale : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ ☐☐

N° d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers : .....

Établissement bancaire, postal ou d'épargne et son N° de compte : .....

Nom et adresse de son employeur ou de son entreprise : .....

.....

S'il perçoit des revenus autres que d'activité, précisez leur nature, leur montant ainsi que, pour chacun d'eux, le nom de l'organisme qui les lui verse : .....

.....

Les enfants ayant les mêmes parents pour lesquels vous demandez l'Asf (y compris enfants recueillis)

Si vous avez eu des enfants avec un autre parent, vous devez compléter un autre formulaire de demande d'ASF.

	Nom de l'enfant	Prénom(s) de l'enfant	Date de naissance de l'enfant
1	.....	.....	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
2	.....	.....	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
3	.....	.....	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
4	.....	.....	☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 14/10/2019

IDX W 1100005 D -

00000001100000000000

2 Demande d'allocation de soutien familial

Votre pension alimentaire

ATTENTION il est possible que vous ayez à cocher des informations dans différents cadres : lisez attentivement l'ensemble des situations.
En fonction de votre situation, veuillez vous reporter à la page 4 pour connaître les pièces à joindre. Besoin d'aide pour remplir ce formulaire ? Consultez la notice en page 5.

☐ 1 **Vous avez un titre exécutoire qui a fixé une pension alimentaire (pour la définition du titre exécutoire, reportez-vous à la notice p. 5)**

L'autre parent :

☐ n'a jamais payé la pension

☐ ne paye pas la pension régulièrement *(ex. un mois sur deux)*. Précisez le dernier mois impayé : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Listez sur papier libre l'ensemble des paiements reçus mois par mois ainsi que le montant payé.

☐ ne paye plus la pension. Précisez depuis quand la pension alimentaire est impayée *(mois/année)* : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

☐ ne paye pas la pension entièrement. Depuis le *(mois/année)* : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Listez sur papier libre l'ensemble des paiements reçus mois par mois ainsi que le montant payé.

Avez-vous engagé des démarches auprès d'un huissier de justice pour récupérer la pension alimentaire ?
☐ Oui ☐ Non

Si oui, pour la période du ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ au ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

☐ **L'autre parent paye intégralement la pension alimentaire :**

Précisez le montant mensuel de votre pension alimentaire : _____ €.

La pension est payée depuis le *(mois/année)* : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

☐ 2 **Vous avez conclu un accord amiable avec l'autre parent qui fixe le montant de la pension alimentaire (mais sans titre exécutoire). Vous pourriez bénéficier de l'ASF.**

Précisez le montant mensuel de votre pension alimentaire : _____ €.

La pension fixée dans cet accord est payée depuis le (mois/année) : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Cet accord doit être écrit et signé par les deux parents. Pour pouvoir prétendre à l'ASF, cet accord doit préciser les modalités de résidence de l'enfant et d'exercice du droit de visite et d'hébergement, le montant de la pension alimentaire, les revenus du débiteur et le nombre d'enfant dont il a la charge.

Merci de joindre une copie de votre accord et de remplir le feuillet «ASF - Déclaration d'informations sur l'accord amiable entre les parents» disponible sur caf.fr ou msa.fr.

☐ 3 **Vous n'avez ni titre exécutoire ni accord amiable fixant le montant de la pension alimentaire et l'autre parent ne participe pas ou plus financièrement à l'entretien de votre enfant**

☐ **Précisez depuis quelle date** *(mois/année)* **:** ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

☐ vous ne connaissez pas l'adresse et la situation financière de l'autre parent.

☐ vous connaissez l'adresse et la situation financière de l'autre parent. *N'oubliez pas de renseigner ces informations en page 1.*

☐ **Vous avez entrepris des démarches qui sont en cours :**

☐ pour faire fixer une pension alimentaire : ☐ pour vous-même ☐ pour le(s) enfant(s)

Vous souhaitez vous faire aider par votre caisse dans vos démarches pour améliorer vos relations avec l'autre parent, notamment par le recours à une médiation familiale : ☐ Oui ☐ Non

☐ 4 **Vous avez un jugement qui ne fixe pas ou plus de pension alimentaire pour les motifs suivants mentionnés dans le jugement :**

☐ En raison de la faiblesse ou de l'absence de ressources du parent

☐ En raison de l'absence d'éléments connus concernant sa situation

Emplacement réservé à la Caf
Date demande : 14/10/2019

IDX W 1100005 D -

00000001100000000000

3 Demande d'allocation de soutien familial

Subrogation et mandat

*J'ai pris connaissance du fait que ma demande entraîne **"subrogation et mandat"** à ma caisse d'Allocations familiales/Caisse de Mutualité Sociale Agricole pour engager ou poursuivre toute action contre le parent défaillant pour obtenir le paiement de la pension mise à la charge du parent du/des enfant(s) visé(s) par la présente demande, par jugement, accord de médiation familiale homologué ou convention de divorce par consentement mutuel déposée devant notaire. Cette action pourra être engagée dès lors qu'une défaillance dans le paiement de la pension alimentaire ainsi fixée sera constatée.*
*Je donne également **mandat** à ma caisse d'Allocations familiales/Caisse de Mutualité sociale Agricole pour engager ou poursuivre toute action contre le parent défaillant pour obtenir le paiement :*

☐ *de la prestation compensatoire ou de la pension alimentaire due pour moi-même*

☐ *des subsides ou de la pension alimentaire dus pour mes autres enfants non bénéficiaires de l'Allocation de soutien familial*

Précisez ci-dessous quels sont ces autres enfants :

Nom	Prénoms *(dans l'ordre de l'état civil)*	Date de naissance	Vit-il avec vous ?	A votre charge depuis le
.....	.....	__/__/____	☐ oui ☐ non	__/__/____
.....	.....	__/__/____	☐ oui ☐ non	__/__/____
.....	.....	__/__/____	☐ oui ☐ non	__/__/____
.....	.....	__/__/____	☐ oui ☐ non	__/__/____

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Signature de l'allocataire, ou de son représentant ou de l'enfant majeur

Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.

A ....., Le .....
Si le signataire est un représentant de l'allocataire,
précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Signature de l'allocataire, ou de son représentant ou de l'enfant majeur

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.
La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 441-6 du Code pénal-prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).
La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf
Date demande : 14/10/2019

IDX W 1100005 D -

00000001100000000000

4 Demande d'allocation de soutien familial

Pièces à joindre à votre demande en fonction de votre situation

Si vous êtes tiers-recueillant, vous devez joindre les pièces justificatives concernant chacun des parents.

		Vous devez fournir
	Votre enfant n'est pas reconnu par l'autre parent	Copie du livret de famille à jour ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois.
1	**Vous avez un titre exécutoire qui a fixé une pension**	– La copie entière du ou des jugements ou de la convention homologuée par le juge ET la copie de la notification du jugement OU l'attestation de dépôt de la convention de divorce par consentement mutuel délivrée par le notaire ET l'original de la convention de divorce par consentement mutuel OU une copie exécutoire de l'acte authentique délivré par le notaire ET – la liste des versements effectués (dates et montants) sur papier libre, datée et signée ET *(si vous avez saisi un huissier de justice pour recouvrer la pension)* – une attestation de dessaisissement ou de mainlevée de l'huissier de justice OU – une attestation de l'huissier de justice indiquant la période pour laquelle il est mandaté pour recouvrer.
2	**Vous n'avez aucun titre exécutoire mais vous avez conclu un accord amiable avec l'autre parent qui fixe pour chaque enfant le montant de la pension et précise les modalités d'exercice du droit de visite et d'hébergement, indique les ressources du débiteur et ses enfants qui sont à sa charge**	– La copie de l'accord amiable conclu avec l'autre parent, écrit et signé. ***Et pour faciliter l'étude de votre dossier, vous pouvez remplir et joindre le feuillet : « ASF - déclaration d'informations sur l'accord amiable entre les parents », disponible sur caf.fr ou msa.fr.*** **ET <u>Pour l'autre parent</u> :** – Une copie de sa dernière déclaration d'impôt sur le revenu ou de son dernier avis d'imposition ou du dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR, pour l'autre parent non imposable) **ET <u>Pour chaque enfant de l'autre parent</u> :** – Une copie de son ou ses livrets de famille à jour faisant apparaître l'ensemble de ses enfants OU – La copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant par ce parent OU – Un extrait de l'acte de naissance faisant mention du lien de filiation avec ce parent OU – La copie du jugement d'adoption simple par ce parent **ET <u>Pour chaque enfant majeur de l'autre parent encore à sa charge</u> :** – Une copie de la carte d'étudiant ou le certificat de scolarité pour l'année en cours OU selon les situations : – Une copie du jugement fixant une pension pour cet enfant OU – Une déclaration sur l'honneur de ce parent attestant que les ressources mensuelles de son enfant sont inférieures au SMIC ET en fonction de sa situation : – Un document de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées attestant du handicap de l'enfant – Un document de pôle emploi attestant que l'enfant est demandeur d'emploi – Une attestation de l'organisme d'assurance maladie justifiant que l'enfant est atteint d'une incapacité permanente.
3	**Vous n'avez aucun titre exécutoire mais vous avez entrepris des démarches pour faire fixer une pension alimentaire devant le juge**	– Une copie de la requête avec le cachet du tribunal ou de l'assignation OU – une attestation de votre avocat indiquant qu'une pension alimentaire a été demandée OU – copie de la convocation du juge aux affaires familiales OU – la convocation au bureau d'aide juridictionnelle
4	**Vous avez un titre exécutoire qui ne fixe pas de pension en raison de l'absence ou insuffisance de ressources de l'autre parent ou de l'absence d'éléments connus le concernant**	– La copie entière du jugement le précisant OU – la copie de l'accord homologué par le juge aux affaires familiales le précisant.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 14/10/2019

IDX W 1100005 D -

00000001100000000000

5 Demande d'allocation de soutien familial

Notice d'information pour vous aider à remplir ce formulaire

A quoi sert ce formulaire ?

Il vous permet de demander l'allocation de soutien familial pour chaque enfant âgé de moins de 20 ans dont vous assumez la charge et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- **Soit l'enfant est orphelin de l'un ou de ses deux parents, ou n'a pas été reconnu par l'un ou ses deux parents.**
- **Soit l'enfant a été reconnu par l'autre parent et :**

• **Ce parent ne remplit pas son obligation d'entretien depuis au moins un mois** : lorsque vous n'avez aucun titre exécutoire délivré par un juge ou un notaire et que vous souhaitez que votre CAF engage une action en recouvrement, l'engagement d'une action en justice devant le juge est nécessaire pour obtenir ce titre exécutoire et faire fixer le montant de la pension alimentaire qui sera recouvré par votre CAF ou MSA auprès de l'autre parent. Sans justification de votre part des démarches effectuées dans un délai de 4 mois, le droit à l'ASF sera interrompu. Vous pouvez dans certains cas demander une aide juridictionnelle, Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès du greffe du tribunal de grande instance.

• **Ou ce parent ne paie pas ou ne paie plus (ou paie partiellement) la pension alimentaire fixée par un titre exécutoire depuis au moins un mois** et vous souhaitez demander une aide au recouvrement de la pension alimentaire impayée : votre caisse pourra vous verser l'ASF à titre d'avance sur la pension alimentaire due par l'autre parent. En demandant l'ASF, vous donnez subrogation et mandat exclusif à votre caisse pour engager à votre place une démarche pour obtenir le paiement de la pension alimentaire impayée auprès de l'autre parent, quel que soit son montant. Votre caisse vous reversera les sommes qu'elle aura récupérées en déduisant les mensualités d'ASF versées.

IMPORTANT : *si vous avez déjà fait appel à un huissier pour obtenir le versement de la pension alimentaire, vous devez le décharger du recouvrement pour bénéficier de l'Asf. Dans cette situation, n'oubliez pas de joindre une attestation de dessaisissement ou de mainlevée de l'huissier dans laquelle il indique les périodes d'impayés de pension pour lesquelles il est mandaté pour recouvrer.*

• **Un complément d'ASF peut être versé par votre CAF dans deux situations** :

- Si la pension alimentaire est fixée par un titre exécutoire, à un montant inférieur à l'Asf et intégralement payée depuis au moins un mois, un complément est versé pour atteindre le montant de l'Asf.
- Lorsque le montant de la pension alimentaire n'a pas été fixé par un titre exécutoire, le versement de ce complément est possible sous certaines conditions : le montant de la pension doit être fixé par les parents dans un accord écrit et signé précisant le choix de la résidence de l'enfant et les modalités du droit de visite et d'hébergement de l'enfant. Cet accord doit également préciser le montant de la pension alimentaire fixé pour cet enfant, les ressources et le nombre d'enfants du débiteur. Pour être éligible au complément d'ASF, le montant de la pension doit être égal ou supérieur à un seuil qui varie selon les ressources, le nombre d'enfants à charge du débiteur, le mode de visite retenu et le montant de l'Asf. Le montant fixé dans cet accord doit être intégralement payé. Le créancier doit déclarer à sa Caf ou MSA tout changement ultérieur de cet accord ou de la situation de l'autre parent débiteur de la pension alimentaire. Le complément d'Asf versé n'est pas récupéré par la caisse auprès du débiteur.

• **Votre CAF peut éventuellement considérer que l'autre parent n'est pas en mesure d'assurer l'entretien de son enfant, lorsqu'il ne dispose pas de ressources suffisantes**. On dit alors qu'il est hors d'état de faire face à ses obligations et la CAF n'engagera pas la procédure de recouvrement à son encontre. Une fois par an au moins, votre CAF ou votre MSA procèdera à une vérification de la situation du débiteur. Si celle-ci a changé et qu'il est en mesure de participer à l'entretien de votre enfant et que vous ne disposez pas de titre exécutoire, il vous sera demandé d'engager des démarches en fixation de la pension alimentaire devant le juge dans un délai de 4 mois pour continuer à bénéficier de l'ASF.

Qu'est-ce qu'un titre exécutoire ?

Un titre exécutoire, c'est :

- une décision de justice,
- une convention homologuée par le juge aux affaires familiales,
- une convention de divorce par consentement mutuel déposée au rang des minutes d'un notaire,
- un acte reçu en la forme authentique par le notaire.

Ce titre exécutoire est un document indispensable pour permettre à votre caisse de procéder au recouvrement de la pension alimentaire impayée.

Qu'est-ce que l'obligation d'entretien d'un enfant ?

Le code civil prévoit que chaque parent a l'obligation de contribuer à l'entretien et à l'éducation de ses enfants selon le montant de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que les besoins de l'enfant. Lorsque cette obligation est fixée par un titre exécutoire, elle prend la forme d'une pension alimentaire ou d'une contribution aux charges du mariage.

Vos démarches – un dossier complet est plus vite traité. N'oubliez pas de compléter chaque rubrique de votre demande vous concernant, datez et signez-la en page 3 et pensez à joindre toutes les pièces justificatives.

Si vous demandez l'ASF pour des enfants que vous avez recueillis, remplissez cette demande en indiquant les renseignements concernant l'un des parents du ou des enfant(s) concerné(s) et, pour l'autre parent, complétez le formulaire « Demande complémentaire ASF tiers recueillant».

Si vous n'avez pas de titre exécutoire, vous devez fournir l'accord amiable que vous avez signé avec l'autre parent débiteur de la pension alimentaire ainsi que l'ensemble des pièces justificatives mentionné au 2 de la page 4. Pour faciliter l'étude de votre dossier, vous pouvez remplir et joindre le feuillet : « ASF - Déclaration d'informations sur l'accord amiable entre les parents », disponible sur caf.fr ou msa.fr.

Si vous êtes bénéficiaire du Rsa et estimez pouvoir être dispensé par le Président du Conseil départemental d'engager des démarches en fixation de pension contre l'autre parent compte tenu de sa situation, complétez également le formulaire «Allocation de soutien familial - Demande de dispense d'engagement de procédure en fixation d'une pension alimentaire».

A tout moment, un service de médiation familiale est à votre disposition. Il peut vous aider à dépasser un conflit avec votre ex-conjoint, concubin ou pacsé, et à trouver un accord sur les aspects concrets concernant vos enfants et liés à la séparation.
Contactez votre Caf ou votre MSA pour obtenir les coordonnées des services de médiation familiale de votre département. Pour toute information complémentaire, vous pouvez aussi consulter le site caf.fr ou msa.fr.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 14/10/2019

00000001100000000000